

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du lundi 8 février 2021 à 18h**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 2 février 2021

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Ouverture partielle de la station de ski du Cambre d'Aze**

Un arrêté d'ouverture partielle de la station a été pris à compter du 6 février 2021.

Le domaine skiable de la station sera fermé en dehors de la zone correspondant à l'emplacement du jardin d'enfants de l'Ecole de Ski Français de Saint-Pierre dels Forcats. Il sera formellement interdit de pratiquer quelque activité que ce soit sur les pistes de ski alpin.

Les activités de ski de randonnée, raquettes, trottinettes, fatbikes, de chiens de traîneau seront autorisées si dûment encadrées par un moniteur agréé sur sentiers et voies blanches autorisées par la Communauté de communes.

Ces pistes ne seront pas sécurisées ni surveillées par les pisteurs de la Station. Les professionnels encadrants devront faire appel aux services publics de secours via le 112.

Dans tout autre cas de figure, les pratiquants évolueront sur le domaine skiable du Cambre d'Aze à leurs risques et périls.

- **Ressources humaines, adhésion aux propositions de lignes directrices de gestion (LDG)**

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique des Ressources Humaines de la collectivité sur la durée du mandat, dans le domaine du recrutement mais également pour les avancements de grade et la promotion interne.

Le conseil municipal valide l'adhésion aux LDG généralistes et autorise le Maire à prendre un arrêté en ce sens.

- **Demande de subvention DETR, aire de camping-car park**

Monsieur le Maire explique que la demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) faite auprès de l'Etat en 2020 n'a pas aboutie. Une nouvelle demande de subventions va être transmise à la préfecture. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Étude des mesures d'économie d'éclairage public**

Le coût de l'éclairage public à Saint Pierre a déjà été réduit (2019 : 17 246 € - 2020 : 15 192 €) grâce aux remplacement d'ampoules à incandescence des candélabres par des ampoules à LED qui ont une durée de vie plus importante et une consommation moindre.

Pour réduire encore la facture d'éclairage public, le conseil municipal valide l'installation de boîtiers permettant de moduler l'intensité de l'éclairage public sur certains secteurs, pendant une durée choisie, ou de le couper. Dans un premier temps l'option retenue est de baisser l'intensité une partie de la nuit. 11 boîtiers sont nécessaires sur la commune, le coût total sera d'environ 2 200 €.

- **Inscription d'un itinéraire pédestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)**

Le conseil municipal autorise la Communauté de communes Pyrénées Catalanes à inscrire l'Itinéraire PR4 : du train jaune à la citadelle au PDIPR, et par conséquent le passage sur les chemins ruraux et parcelles communales (chemin de Planès, Foumanye et la Mata de fossals) de cet itinéraire.

- **Mise en place de trois poteaux incendie**

Monsieur Jean-Marie PINEDE expose les préconisations du SDIS concernant l'installation de 3 poteaux à incendie

supplémentaires sur la commune. La mise en place des 2 poteaux route de la forêt est validée par les membres du conseil. Le poteau prévu route de la Cabanasse sera plus difficile à mettre en place, le réseau étant sous dimensionné pour la puissance nécessaire. Une étude de faisabilité va être menée avec le SIAEPA et le SDIS.

- **Chantier fibre optique, cœur du village**

Monsieur le Maire présente le programme THD66 pour le déploiement de la fibre optique à St Pierre, mené par AXIONE. L'implantation de 7 poteaux Télécom est prévue : 1 poteau rue des lilas, 2 poteaux route des narcisses, 1 poteau rue Saint Pierre, 3 poteaux RD 32 (emprise départementale).

L'assemblée décide de reprendre rendez-vous sur site avec le conducteur de travaux pour vérifier chaque implantation. De plus l'enfouissement des lignes devra être prévu rue St Pierre lorsque la commune effectuera des travaux sur ce secteur.

- **Travaux de maintenance de la ligne aérienne 63 kV La Perche – La Cassagne - Thues**

La ligne aérienne 63 kV La Perche – La Cassagne – Thues a été construite dans les années 30, actuellement sa capacité électrique est insuffisante.

La solution retenue par RTE consiste :

- à remplacer les conducteurs de la ligne électrique obsolètes par des câbles de technologie plus récente, qui permettront une augmentation de transit, et l'évacuation des futures productions d'énergies renouvelables,
- à renforcer la structure et les fondations de certains supports vétustes,
- à remplacer en lieu et place, ou à proximité immédiate, les pylônes dont la résistance mécanique n'est pas suffisante par des supports aux caractéristiques mécaniques supérieures.

D'autre part des travaux d'élagages et d'abattages sont prévus 2^{ème} semestre 2021.

Suite à la demande d'approbation du projet d'ouvrage présenté par RTE, relatif aux travaux de maintenance de la ligne aérienne 63 kV La Perche – La Cassagne – Thues, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet.

Dossiers divers

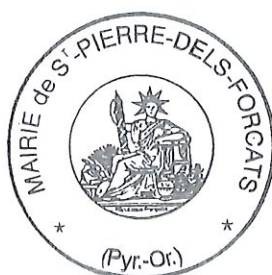
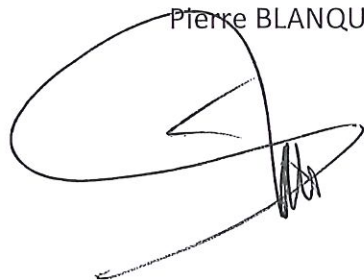
Noémie RODRIGUEZ présente un projet d'implantation de panneau lumineux d'information sur la commune, à l'entrée du village. La faisabilité de cette opération va être étudiée : emplacement exact, possibilité de branchement, dimension du panneau, coût et modalité d'acquisition (location ou achat).

Questions diverses

Jean Marie PINEDE fait part de la demande d'un professionnel qui voudrait l'aide d'un moto neige de la station pour monter des luges afin de proposer une activité de descente en luges (accrochées les unes aux autres). Pierre BLANQUE lui répond que cela est impossible puisque la station est fermée et par conséquent il n'y a pas de personnel pour conduire les motos neige.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie PINEDE,

